Visite de la base aérienne de Luxeuil
16 avril 2015

La France et le désarmement

La France est pleinement engagée en faveur du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet conformément aux objectifs du TNP. Son approche est globale, progressive et concrète :

- **globale et progressive**, parce que le désarmement nucléaire n'est pas un objectif qui peut être séparé de la sécurité collective. Il ne peut progresser qu'en prenant en compte le contexte stratégique et doit s'inscrire **dans le cadre d'un processus graduel** garantissant la sécurité non diminuée de tous et l'absence de nouvelle course aux armements ;

- **concrète, parce que ce qui importe, ce sont les actes.** À cet égard, la France a pris des mesures unilatérales très significatives et fait des propositions ambitieuses pour la poursuite résolue du désarmement nucléaire au niveau international. Comme l'a souligné le Président de la République, François Hollande, dans son discours d'Istres le 19 février 2015 : « Le désarmement nucléaire ne peut pas être une incantation ou même une invitation ! Il doit être démontré et d'abord par l'État qui le proclame. »

Le discours d'Istres du Président de la République : de nouvelles mesures de transparence exemplaires

La France continue de contribuer activement et concrètement au désarmement : cela a été rappelé dans le **discours prononcé à Istres le 19 février** dernier par le Président de la République, qui a annoncé des mesures importantes :

- **mesures de transparence sur la composition de l'arsenal nucléaire français :** trois lots de 16 missiles portés par sous-marins, et 54 vecteurs ASMPA. C'est la première fois que la France révèle ces chiffres dans un souci d'effort de transparence réaffirmé. Elle appelle tous les États disposant de l'arme nucléaire à faire le même effort de transparence et ce, pour toutes les catégories d'armes de leur arsenal nucléaire ;

- **proposition** par la France d'un projet de **traité d'interdiction de la production de matières fissiles** pour les armes nucléaires et les autres dispositifs explosifs nucléaires (dit Traité « Cut Off »). Il a été déposé auprès de la Conférence du désarmement le 9 avril 2015. **L'importance de l'enjeu** d'interdire la production des matières fissiles pour la fabrication des armes **est reconnue par la communauté du désarmement** depuis plus de 60 ans. Le Président de la République a récemment réaffirmé, dans le discours d'Istres, la priorité qui s'attache à la négociation de cet instrument qui permettrait d'agir directement sur le développement quantitatif des armes et est la **prochaine étape logique du désarmement nucléaire après l'adoption du TICE**. Comme l'ont montré les travaux récemment achevés du groupe de 25 experts gouvernementaux (GGE/FMCT) par l'**adoption d'un rapport final par consensus**, **ce projet est aujourd'hui mûr pour négociation** ;

- **visites de nouveaux sites qui n'accueillent plus d'armes nucléaires :**
  - la base aérienne de Luxeuil dont les dépôts de stockage d'armes nucléaires sont maintenant vides ;
  - le plateau d'Albion, où les systèmes sol-sol ont été définitivement retirés et démantelés.

La base aérienne 116 « Lieutenant-colonel Papin » de Luxeuil-Saint-Sauveur

Inaugurée en 1953, la base aérienne de Luxeuil prend en charge la mission nucléaire en 1966 avec les premiers Mirage III E et les Mirage IV A équipés de l'arme nucléaire. Le premier **Dépôt atelier de munitions spéciales (DAMS)** pour l'arme nucléaire AN.22 y est construit la même année.

En 1988, la base voit l'arrivée du Mirage 2000N armé de missiles ASMP (Air-sol moyenne portée). Le dépôt atelier de munitions spéciales AN.22 est reconverti à cette fin dès 1987, devenant le DAMS ASMP actuel.

Le **21 mars 2008**, dans son discours de Cherbourg, le Président de la République annonce « **une nouvelle mesure de désarmement** : pour la composante aéroportée, le nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions sera réduit d'un tiers ».

Dans le contexte de cette mesure de désarmement, **la base perd en 2011 sa mission de dissuasion nucléaire** au profit de celle de « police du ciel ». L'escadron nucléaire EC 1/4 « Dauphiné » est complètement démantelé. Quant à l'escadron nucléaire EC 2/4 « Lafayette », il fusionne avec l'escadron EC 3/4 « Limousin » et se trouve actuellement à la base aérienne 125 d'Istres depuis juin 2011. La base de Luxeuil reçoit **l'escadron conventionnel EC 1/2 « Cigognes »** de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic **en juillet 2011**.

Les installations des anciens escadrons nucléaires sont aujourd'hui utilisées par les 23 Mirage 2000-5F de l'escadron EC 1/2 « Cigognes ».

La base aérienne 116 disposait jusqu'en 2011 de deux dépôts ateliers de munitions spéciales : un pour l'ancien système d'armes AN.22, rétrofité pour l'ASMP, et un pour l'ancien système d'armes AN.52, aujourd'hui inutilisés. Le DAMS ASMP va devenir en fin d'année 2015 un **dépôt de munitions conventionnelles**.

Escadron de chasse 1/2 « Cigognes », base aérienne de Luxeuil.

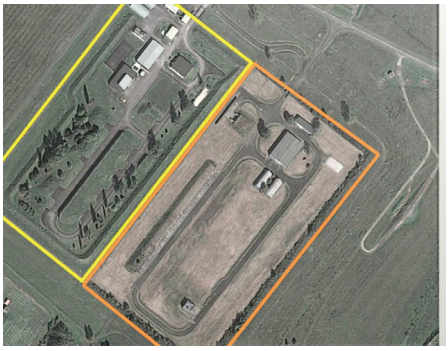

Dépôts ateliers de munitions spéciales, base aérienne de Luxeuil.
DAMS ASMP à gauche ;
DAMS AN.52 à droite.

Installations militaires du plateau d'Albion (visite prévue pour juin 2015)

La composante terrestre de la dissuasion nucléaire était implantée sur le plateau d'Albion, choisi en avril1965 en raison de sa faible densité humaine et de son sol, capable de permettre un bon ancrage des silos renfermant les missiles, mais aussi capable d'amortir l'onde de choc en cas d'agression nucléaire. Dix-huit silos et deux Postes de commandement et de tir (PCT) sont construits entre 1966 et 1971. La base de lancement de missiles Sol-sol balistiques stratégique (SSBS) est placée sous le commandement de la Force aérienne stratégique.

Le 22 février 1996, le Président de la République **annonce la fermeture et le démantèlement** des installations d'Albion. Les derniers étages propulsifs quittent le plateau d'Albion en décembre 1997 ; la dernière tête nucléaire, en février 1998. Les travaux de démantèlement durent deux ans et se terminent en 1999. La transmission des installations à la Légion étrangère est réalisée durant l'été 1999.

Les dix-huit silos, les deux zones d'instruction, les deux Postes de Commandement et de tir et les quatre sites de transmission **ont été méthodiquement démontés**. Le déséquipement a mobilisé un grand nombre de civils et de militaires. Ainsi, pour chaque silo, c'est **35 tonnes de matériels** que le personnel a déposées en **3 500 heures de travail**, nécessitant une moyenne de **3 500 kilomètres parcourus** par les engins spéciaux. Le coût total du démantèlement du plateau d'Albion se monte à **75 millions d'euros.**

Démantèlement des installations militaires du plateau d'Albion

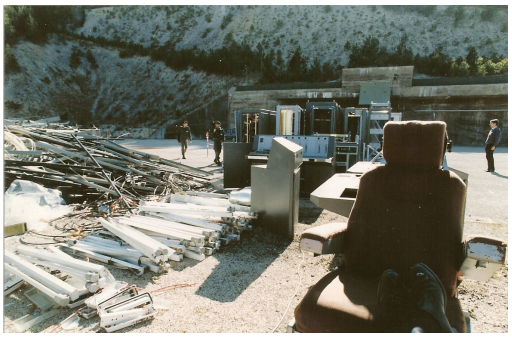

Extraction des matériels du PCT.

Recouvrement de la ZL-1.

Aujourd'hui, les zones de lancement, **démantelées de manière irréversible**, connaissent une **reconversion civile** : elles accueillent des centrales solaires photovoltaïques, un observatoire astronomique, une station sismique, les antennes radar pour la surveillance de l'espace de l'Onera, et même un restaurant.

Mesures de transparence sur les installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires

La France est le **premier État doté à avoir ouvert les portes de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires** de Pierrelatte et Marcoule : en 2008 pour plus d'une quarantaine d'États membres de la Conférence du désarmement, puis en 2009 pour plus d'une vingtaine d'experts non gouvernementaux et une trentaine de journalistes internationaux. Ces visites ont concrétisé un engagement pris par le Président de la République en 2008.
Les participants ont eu accès à l'ancienne usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte, et ont visité, sur le site de Marcoule, l'un des trois réacteurs plutonigènes ainsi que l'usine de retraitement militaire. Ils ont ainsi constaté le **caractère concret et effectif** de la décision prise par la France en 1996 de cesser toute production de matières fissiles pour ses armes nucléaires et de démanteler **de façon irréversible** ses installations de Pierrelatte et Marcoule dédiées à cette production.

Visite de représentants de pays membres de la Conférence du désarmement (16 septembre 2008)

Pierrelatte (usine d'enrichissement).

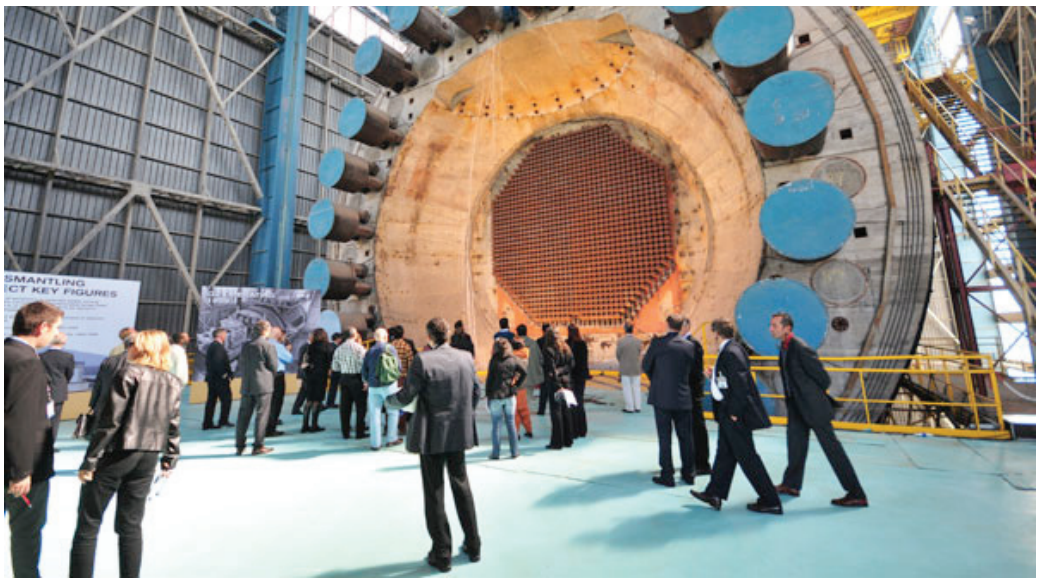

Marcoule (réacteur plutonigène G2).

Le programme de démantèlement de l'usine de diffusion gazeuse de Pierrelatte s'est achevé fin 2010. Il aura conduit à démonter et à broyer :

- 4 000 diffuseurs,
- 1 300 tonnes de barrières de diffusion,
- 1 200 km de tuyauteries

et aura produit 20 000 tonnes de déchets.

1996, diffuseurs en exploitation, usine de Pierrelatte.

2015, état actuel des diffuseurs : colis de déchets en cours d'évacuation vers les sites de stockage.

Les opérations de démantèlement à Pierrelatte se poursuivent actuellement par l'évacuation des déchets radioactifs vers les sites de stockage définitifs (3 800 tonnes évacuées en 2014) et la préparation de l'assainissement final des halls de l'installation désormais vides.

À Marcoule, une première phase de **démantèlement des réacteurs G1, G2 et G3** a consisté à déposer l'ensemble des circuits externes et à assurer le confinement des blocs réacteurs, rendant les opérations de démantèlement irréversibles dès 2008. La démolition des bâtiments de commande des réacteurs s'est achevée fin 2010. La prochaine étape, avant le démantèlement complet des trois réacteurs, consistera à évacuer le graphite des blocs réacteurs. Ce programme devrait s'achever dans les années 2040.

En ce qui concerne **l'usine de retraitement des combustibles usés UP1 de Marcoule**, le démantèlement des équipements de séparation de l'uranium et du plutonium s'est achevé en 2010, celui des dissolveurs du combustible usé en 2012 et celui des lignes d'extraction des produits de fission fin 2013. Le démantèlement des principales composantes de l'usine sera achevé avant 2020. La reprise des déchets anciens se terminera vers 2035, en vue de leur envoi vers les stockages géologiques profonds. D'ores et déjà, ce sont 8 000 fûts sur les 60 000 fûts de déchets bitumés qui ont été reconditionnés.

La France a déjà dépensé **près de 3 milliards d'euros** pour le démantèlement des anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Le coût total du démantèlement est estimé à **8 milliards d'euros.**

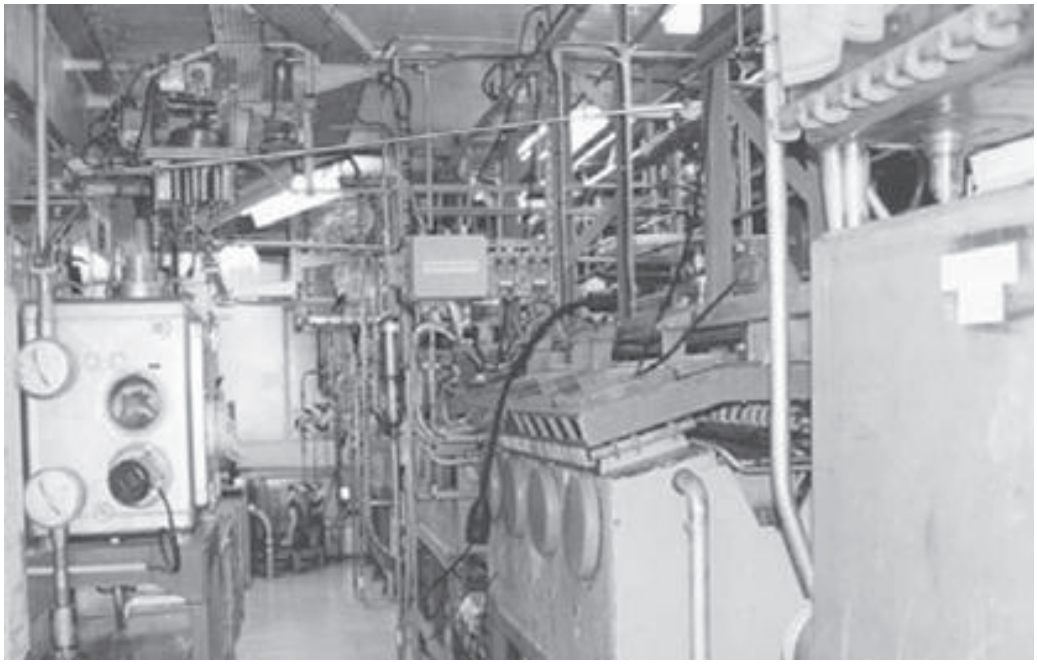

L'atelier de traitement du plutonium en exploitation, usine UP1 de Marcoule.

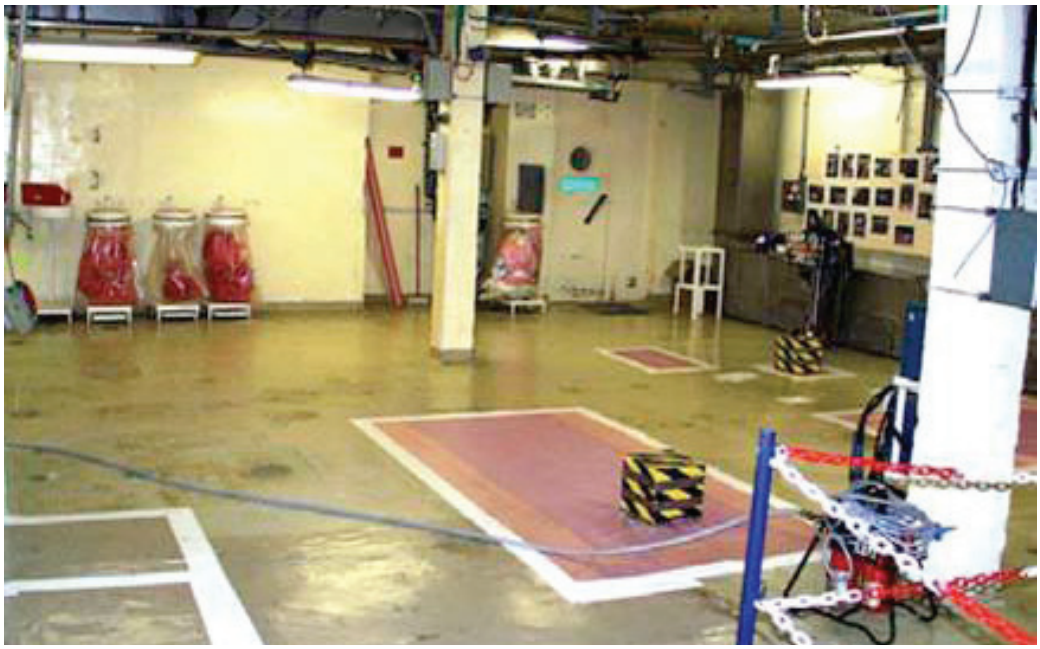

L'atelier de traitement après assainissement.

Mesures de transparence sur l'ancien site d'essais nucléaires dans le Pacifique

La France a accueilli en 1998 **une mission d'experts internationaux menée sous l'égide de l'AIEA sur les sites de Mururoa et Fangataufa**, où les infrastructures du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) ont été démantelées **de façon irréversible** et ont fait l'objet d'opérations d'assainissement. La mission a pu constater que les atolls ne présentaient aucun risque radiologique pour les populations polynésiennes actuelles et futures. Les experts ont conclu qu'aucune remédiation ni surveillance des sites n'était nécessaire. La France a cependant décidé de maintenir une surveillance radiologique et géomécanique des atolls.

1966, zone « Frégate », atoll de Fangataufa.

1998, zone « Frégate » après la fermeture du CEP.

Ces visites constituent **un geste de transparence sans précédent de la part d'un État doté** d'armes nucléaires. La France encourage toutes les puissances nucléaires à organiser de telles visites où nos experts pourront également se rendre. C'est dans ce même esprit de transparence que s'inscrivent les nouvelles visites annoncées par le Président de la République, François Hollande, dans le discours d'Istres.

La France et le désarmement : bilan en actes

Le dimensionnement des forces nucléaires françaises est déterminé en application d'un principe de **stricte suffisance**. En vertu de ce principe, l'arsenal français, garant de la crédibilité de notre dissuasion, est maintenu au plus bas niveau possible compatible avec le contexte stratégique.

L'évolution du contexte stratégique a permis de **réduire le format de nos forces** : la France a ainsi **diminué de moitié son arsenal en près de dix ans**. La France a réduit de moitié le nombre de ses vecteurs entre 1985 et aujourd'hui. **Le budget de la dissuasion nucléaire a diminué de moitié en vingt ans**. Il représente aujourd'hui environ **0,17 % du PIB** de la France (à titre de comparaison, il a été de 0,48 % en moyenne sur la période 1960-2000, atteignant une valeur maximale de 1,06 % en 1967).

La réduction de l'arsenal nucléaire français

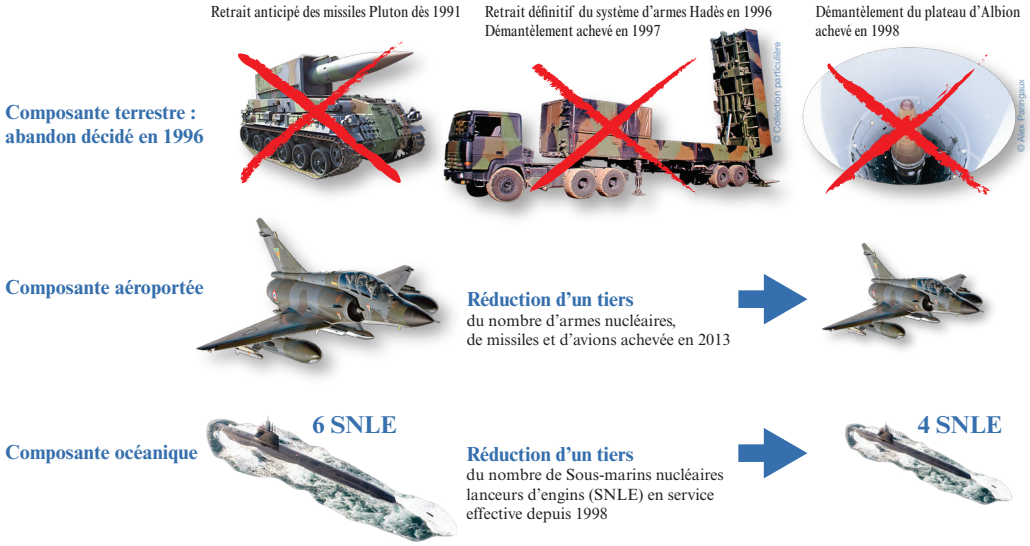

À ce jour, la France a déjà procédé :

- au démantèlement complet de sa composante **sol-sol** : la France est le seul État ayant possédé une composante nucléaire sol-sol à l'avoir entièrement démantelée ;

- à la réduction de sa composante **océanique** : réduction de 6 à 4 du nombre de Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) en service ;

- à la réduction de sa composante **aéroportée** :
  - retrait anticipé du service et démantèlement des bombes nucléaires AN.52 emportées par les avions Jaguar et Mirage III ;
  - retrait des avions stratégiques Mirage IV de la mission nucléaire ;
  - réduction annoncée en 2008 d'un tiers du nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de la composante aéroportée.

Le Président de la République, dans un effort de transparence, a indiqué le 19 février 2015 que la France dispose de 3 lots de 16 missiles portés par sous-marins, et de 54 vecteurs ASMPA. En 2008, la France avait été le premier des États dotés à annoncer le chiffre total de son arsenal en indiquant que celui-ci comprenait moins de 300 têtes nucléaires.

La réduction du format des forces nucléaires s'est accompagnée d'une réduction tout aussi significative des niveaux d'alerte. Ainsi, la France a réduit le niveau permanent d'alerte de ses forces nucléaires à deux reprises, en 1992 et en 1996. **Ces réductions ont porté tant sur les délais de réaction des forces que sur le nombre de systèmes d'armes concernés**.

En particulier :

- depuis 1996, la France ne maintient plus en permanence à la mer qu'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;

- depuis la suppression des missiles du plateau d'Albion, **la France n'a plus de moyens en alerte haute permanente ;**

- la France a également annoncé en 1997 qu'elle **ne disposait plus de forces ciblées en permanence** (« detargeting »). Elle l'a systématiquement réaffirmé depuis, démontrant ainsi qu'elle maintenait cette décision. Cette confirmation contribue au renforcement de la confiance et de la stabilité.

La posture nucléaire française ne relève pas du « lancement sur alerte » (« launch on warning ») ni du « lancement sous attaque » (« launch under attack »), ni de ce que certains commentateurs appellent la posture du « doigt sur la détente » (« hair-trigger alert »). Des procédures strictes ont été mises en place pour garantir qu'aucune arme ne peut être utilisée sans l'ordre du Président de la République. Les décisions relatives à l'alerte et à la posture relèvent du Président de la République.